



## INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

### Bulletin n° 7, le 6 juillet 2010

### RHÔNE-ALPES

#### ŒIL DE PAON

Les conditions climatiques ne sont plus favorables au développement de la maladie. Les températures sont trop chaudes, les tâches provoquées par les pluies contaminatrices de juin vont apparaître à la fin de l'été. Dans les conditions d'un été normal, il n'est pas nécessaire de traiter. Il faudra reprendre la protection à partir de la mi-août. Les orages d'été ne sont pas toujours suffisants pour augmenter les dégâts et de fait franchir le seuil de dégâts, sauf parfois en altitude (> 300 m).

**Nous ne conseillons plus de traiter pour le moment sauf sur certains vergers sensibles**

**Pour les vergers sensibles uniquement**, il est possible de renouveler la protection si les parcelles subissent des pluies orageuses importantes. Dans le cas où les pluies cumulées depuis le dernier traitement dépassent 40 mm d'eau et où le seuil de dégâts dépasse 25% de feuilles tâchées, il est nécessaire d'appliquer un produit préventif de contact avant une pluie ou un orage annoncé. Voir liste des produits autorisés sur Infolive n°3.

#### TEIGNE DE L'OLIVIER

Le second vol de teigne se poursuit à toutes les altitudes.

**Rappel :** Très peu de dégâts sur fleurs ont été observés sur nos vergers de référence sensibles et sur l'ensemble du territoire.

**Il n'est pas nécessaire de traiter sur cette génération sauf sur certains vergers**

Sur les vergers présentant plus de 10% de grappes florales atteintes uniquement, il est possible d'intervenir aux dates suivantes :

| Zone altitude | Date intervention |
|---------------|-------------------|
| 300 – 450 m   | 7-14 juillet      |
| > 450 m       | 12-19 juillet     |

**Produits autorisés sur oliviers \* sur cette génération : (voir Infolive n° 4)**

**La lutte biologique n'est plus possible sur cette génération.** Les produits homologués en agriculture biologique à base de *Bacillus thuringiensis* doivent être absorbés par la chenille, qui n'est pas accessible à cette génération.

#### MOUCHE DE L'OLIVE

Aucune mouche capturées pour le moment sur la Drôme et l'Ardèche. Des mouches ont été capturées dans les autres départements, en faible quantité toutefois (1 à 2 mouches par jour). Sur le nord du Vaucluse, quelques mouches ont été capturées.

**Rappel : Olives vertes de table précoces, à gros calibre type Lucques** : si des mouches sont capturées dans les pièges et si les olives ont une taille supérieure à 10 mm, intervenir avec un insecticide adulticide préventif (voir tableau p.2) cette semaine.

**Un seul traitement insecticide adulticide conseillé en juillet.**

**Olives noires de table et olives à huile :**

Malgré les quelques mouches piégées dans certains secteurs, nous ne conseillons pas d'intervenir pour le moment. Les fortes chaleurs ralentissent en effet l'activité des femelles, qui limitent leur vol et la ponte. Nous vous conseillons de garder les traitements préventifs pour une date optimale ultérieure, surtout que le nombre de traitements avec ces produits est limité. Attendre le prochain bulletin ou l'augmentation du piégeage dans votre parcelle.

De même, en lutte préventive biologique avec des barrières physiques, une première application d'argile pourra avoir lieu dès l'augmentation du piégeage. Afin de positionner le traitement de façon optimale, attendre le prochain bulletin et se préparer à intervenir.

L'argile agit comme une barrière préventive aux pontes de mouches : même en zone littorale, les olives sont encore petites et ne permettent pas le développement d'une larve. Les olives piquées maintenant ne seront pas dépréciées à la récolte, elles auront tout au plus un impact sur l'épiderme. Nous conseillons la première application d'argile dès que les olives sont réceptives et qu'une larve peut se développer à l'intérieur du fruit et à l'augmentation du piégeage. Surveiller vos pièges.

**Pas de traitements préventifs même à l'argile – Attendre le prochain bulletin**

**Produits autorisés sur oliviers \* :**

*Les autres produits sont interdits – Protégez-vous*

| Matières actives    | Conditions d'utilisation   | SPECIALITES COMMERCIALES         | Dose          | DAR (j) | ZNT (m) | DRE (h) |
|---------------------|--|----------------------------------|---------------|---------|---------|---------|
| diméthoate          | Traitement larvicide curatif   | ROGOR PIPC 400                   | 0,075 l/hl    | 21      | 5       | 6       |
|                     |  | DANADIM PROGRESS                 | 0,075 l/hl    | 21      | 5       | 24      |
| deltaméthrine       | Traitement adulticide préventif<br><b>3 applications maximum</b>         | DECIS / PEARL / SPLIT<br>PROTECH | 0,083 l/hl    | 15      | 20      | 6       |
| lambda-cyhalothrine | Traitement adulticide préventif<br><b>2 applications maximum</b>         | KARATE ZEON                      | 0,013 l/hl    | 7       | 20      | 48      |
|                     |  | KARATE XPRESS                    | 0,025 kg/hl   | 7       | 5       | 48      |
|                     |  | POOL                             | 0,025 kg/hl   | 7       | 5       | 48      |
| spinosad            | <b>Traitement préventif localisé</b><br><b>4 applications maximum AB</b> | SYNEIS APPAT                     | 1,2 l/ha      | 7       | 5       | 6       |
| Kaolinite calcinée  | Barrière <b>AB</b>   | ARGIBIO<br>ARGICALPRO            | 30 à 50 kg/ha |         |         |         |
| Argile verte        | Barrière <b>AB</b>   | ARGIVERT                         | 30 à 50 kg/ha |         |         |         |

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traitée

DRE : Délai De Rentrée

**Tous les résultats de piégeage sur [www.afidol.org/gestoliveprod](http://www.afidol.org/gestoliveprod)**

**COCHENILLE NOIRE**

Nous observons le début des éclosions des larves en zone littorale et inférieure à 150 m. Ces larves commencent à se déplacer sur le végétal, à migrer sur les feuilles et les rameaux.

Les jeunes larves sont très sensibles à la chaleur. Attendre la fin des éclosions et le passage des épisodes chauds avant d'intervenir.

**Ne pas intervenir avant la fin de la période d'éclosion – Attendre le prochain bulletin**

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

**CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER**

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)



## IRRIGATION

Les besoins en eau de l'olivier pour la semaine écoulée sont de l'ordre de 12 mm.  
 Bien que les pluies aient généralement fait défaut, les réserves hydriques du sol assurent encore largement l'alimentation hydrique des oliviers, les pluies importantes de mi-juin ayant créé quelques réserves.

|                                |                   |                      |
|--------------------------------|-------------------|----------------------|
| Du 28 juin<br>au 04 juil. 2010 |                   | Sud<br>Drôme/Ardèche |
| ETP moy. (mm/j)                |                   | 6,7                  |
| ETM en mm/j                    |                   | 1,7                  |
| Cumul en<br>mm                 | besoins<br>en eau | 12                   |
|                                | Pluie             | 0                    |

Source : CIRAME

### Pas d'irrigation sauf cas particuliers

Le déclenchement de l'arrosage ne se justifie que pour l'installation du bulbe humide et uniquement dans le cas particulier d'un sol sableux et d'une irrigation par goutte-à-goutte.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

#### CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)

